

## **PRÉFET DES YVELINES**

## Commune de GARGENVILLE

Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1 1-1-		, ,						
. Annexe à l'arrêté préfectoral								
n° <b>2012072-0001</b>	du	12 mars 2012	2	mis à	jour le			
. Situation de la commune au l	regard d'u	ın ou plusieu	rs plans de	prévention	n de risc	ques no	iturels pre	évisibles [
La commune est située dans le périmètre d'un PPR n							oui X	non
	·		V 11		alóa	Inonda	_	_
PPRI Seine et Oise Plan R.111-3		30 juin 2007 01 août 1990		<u></u>		Inonda		
PSS		08 février 199					es submer	sibles
	date		73		aléa	Juliace	3 30DIIIEI	sibles
	date				aléa			
Les documents de référence					aloa			
	30111					0	anoughedala	
DDRM						Consultable sur Internet  Consultable sur Internet		
PPRI (disponible en mairie) Plan R.111-3 « Inondation » (disponible en mairie)					Consultable sur Internet			
PSS (disponible en mairie)						Consultable sur Internet		
La commune est située dan	s le périmè	ètre d'un PPI	R technolog	gique			oui X	non
PPRT « établissement Total »	date	15 juin 2009			effet		Therm	niques et/o surpressio
	date				effet			
Les documents de référence	e sont :							
PPRT						Consultable sur Internet		
						С	onsultable s	sur Internet
en application de la commune au le en application des articles R 563-4 e	_			-		-		
	7111 120 20 00	7 0000 00 1 0111						
La commune est située dans une zone de sismicité zone 5 zone 4 zone 3							aible one <b>2</b>	Très faible Zone <b>1</b>
		pièc	ces jointe:					
i. Cartographie								
extraits de documents ou de dossie	rs permattan	at la localisation	desimmauhl	20 all regard	des risqui	as ancou	ri ic	

Cartographie des risques naturels prévisibles (ci-jointe)

6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail <u>www.prim</u>.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date: 9 avril 2012

Le Préfet,

Pour le Préfet, et par délégation : Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,



## Cartographie des risques naturels prévisibles (1/1)

Version actualisée au 30 juin 2007 (échelle 1/25000ème)

